

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT TROIS****Le 19 Janvier à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 Janvier 2023

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M VAGINAY Laurent, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, Mme DUJELET Isabelle (remplacée par M VAGINAY Laurent), Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean Luc, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, M BUTAUD Jean Charles pouvoir à M CHIGNIER Bernard, M LOMBARD Jean Marc pouvoir à M VALORGE René, Mme VAGINAY Hélène à M DUBUIS Pascal.

Election d'un secrétaire de séance : M CHIGNIER Bernard, (Belleruche)

N°2023/N°003**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER
LES INVESTISSEMENTS DANS LA LIMITE DE 25 % DES
INVESTISSEMENTS BUDGETES EN 2023**

Après avoir exposé les programmes d'investissement 2023, Monsieur le Président explique que dans l'attente du vote des budgets primitifs 2023, le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés en 2022 (article L 1612-1 du CGCT).

Un programme existant concernant le matériel informatique ne bénéficiera pas de restes à réaliser suffisants pour permettre le paiement de facture d'acquisition de matériels de projection pour les salles de réunions avant le vote du budget à la mi-mars, or une installation est à programmer dans les prochaines semaines.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des investissements budgétés en 2023 comme suit :
Programme 65 budget principal : 21838-65 : + 13 000 €, en plus des restes à réalisés reportés en 2023.

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune De Belleruche
M Bernard CHIGNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230119-N2023-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2023

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

